

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 05 septembre 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin  
Messieurs les conseillers : Gérard Messier  
Adam Rousseau  
Yvon Larochelle  
Michel Frappier  
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 14 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le maire suppléant, Monsieur le conseiller Gérard Messier.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\* Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 07 août 2017;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 07 août 2017;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 16 août 2017;

6.0 Correspondance:

6.1 Calendrier bottin 2018 pour les personnes âgées de la MRC;

6.2 Demande d'installer un dos d'âne sur la rue des Bernaches;

6.3 Mandat à Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. – préparation d'une entente avec 9309-2245 Québec Inc. - reconnaissance par la municipalité d'un chemin de colonisation;

6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 03 au 25 août 2017;

7.0 Administration générale :

7.1 Rémunération du personnel électoral;

7.2 Autorisation d'accès au dossier d'entreprise de Revenu Québec;

Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2017;

- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
  - 9.1 Dépôt d'une demande de subvention pour l'agrandissements de la caserne de pompiers au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 5;
  - 9.2 Projet de bail avec la Régie Incendie Windsor;
  - 9.3 Mandat à Monty Sylvestre conseillers juridiques inc;
  - 9.4 Mesures de sécurité au bureau municipal;
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Colloque des innovations pour améliorer la viabilité hivernale;
  - 10.2 Certificat de conformité des traverses de motoneiges;
  - 10.3 Mandat à Gaston Rouleau – surveillance des travaux Hérons Bernaches;
  - 10.4 Sel de déglçage;
  - 10.5 Achat de 2 800 tonnes d'abrasif;
  - 10.6 Réfection de 100 pieds linéaires de trottoir;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2017-220 régissant la construction des rues;
  - 12.2 Directive – abris d'auto temporaires;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Cours ton Saint-François;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au 25 septembre 2017;<

**230-09.2017 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** le point 9.2 Projet de bail avec la Régie Incendie de Windsor soit reporté ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**231-09.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 07 août 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 07 août 2017 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AOÛT 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

\*\*\*

### **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 16 AOÛT 2017 – MRC**

Monsieur le maire suppléant, Gérard Messier résume les résultats à date de la collecte des matières organiques et priorité en termes de services de la Sûreté du Québec.

### **232-09.2017 6.1 CALENDRIER-BOTTIN 2018 POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande de commandite du 15 juin 2017 de la Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une publicité de format carte affaire au montant de 75,00\$ dans le calendrier-bottin 2018 pour les personnes aînées de la MRC du Val-Saint-François ;

**ET QUE** cette dépense soit comptabilisée au poste comptable « Loisirs Cultures MADA », 02.701.40.998.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

Monsieur le maire ajoute que la municipalité s'est inscrite au programme MADA, Municipalité amie des aînés.

### **233-09.2017 6.2 DEMANDE D'INSTALLER UN DOS D'ÂNE SUR LA RUE DES BERNACHES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 16 août 2017 d'une résidente de la rue des Bernaches demandant l'installation d'un dos d'âne ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule citoyenne présente cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

Monsieur le maire explique que si la demanderesse dépose un document avec plus de signatures, le conseil pourrait réviser cette requête. Monsieur le conseiller, Adam Rousseau suggère que le conseiller du secteur communique avec la demanderesse.

### **234-09.2017 6.3 MANDAT À MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC. – PRÉPARATION D'UNE ENTENTE AVEC 9309-2245 QUÉBEC INC. - RECONNAISSANCE PAR LA MUNICIPALITÉ D'UN CHEMIN DE COLONISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 24 août 2017 de la compagnie 9309-2245 Québec Inc. quant à une demande de reconnaissance par la municipalité d'un chemin de colonisation ;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties lors de la rencontre du 09 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Me Stéphane Reynolds de la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. à préparer un protocole d'entente à être signé par les demandeurs avant que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce sa décision quant à une demande de reconnaissance d'un chemin de colonisation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**235-09.2017 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 03 AU 25 AOÛT 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 03 au 25 août 2017.

**ADOPTION : 6 POUR**

**236-09.2017 7.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

*Monsieur le conseiller, Yvon Larochelle, déclare son intérêt dans la question et conséquemment se retire de toute discussion sur le sujet et s'abstient de voter sur la question.*

**CONSIDÉRANT** les élections municipales du 05 novembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les élections et référendums prévoit que le conseil municipal peut fixer la rémunération du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs permettent de recruter facilement le personnel requis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à la majorité des conseillers d'autoriser les tarifs suivants pour l'élection générale du 05 novembre prochain, à savoir :

Présidente d'élection

- 1) Rémunération sans scrutin : 1 250,00\$
- 2) Rémunération avec scrutin : 2 500,00\$

Secrétaire d'élection

Le 3/4 de la rémunération de la présidente d'élection

Scrutateur

210,00\$ pour la journée du scrutin  
150,00\$ pour le vote par anticipation  
54,00\$ pour le dépouillement

Secrétaire de bureau de vote

195,00\$ pour la journée du scrutin  
139,00\$ pour le vote par anticipation  
49,00\$ pour le dépouillement

Président de la table de vérification

193,00\$ pour la journée du scrutin

150,00\$ pour le vote par anticipation

Membre de la table de vérification

177,00\$ pour la journée du scrutin

145,00\$ pour le vote par anticipation

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre

225,00\$ pour la journée du scrutin

165,00\$ pour la journée du vote par anticipation

Président de la commission de révision

16,12\$ l'heure

Secrétaire de la commission de révision

15,75\$ l'heure

Membre de la commission de révision

14,91\$ l'heure

Séance de formation

20,00\$ par séance

Allocation de kilométrage

0,41\$ du kilomètre

**ET QUE** la municipalité assume les coûts pour les repas du personnel électoral.

**ADOPTION : 5 POUR  
1 ABSTENTION**

\*\*\*

Monsieur le maire ajoute qu'une vérification a été faite avec d'autres municipalités et que ces tarifs sont en dessous du prorata en fonction de la population.

**237-09.2017 7.2 AUTORISATION D'ACCÈS AU DOSSIER D'ENTREPRISE DE REVENU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** Revenu Québec demande une résolution pour nommer un représentant autorisé à titre de responsable des services électroniques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne (849), ci-après nommée la représentante, à consulter et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit ou en utilisant les services en ligne pour :

- . effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- . signer une autorisation ou une procuration au nom et pour l'entreprise, y renoncer ou la révoquer selon le cas ;
- . effectuer l'inscription de l'entreprise aux services de clicSÉQUR – Entreprises et aux services en ligne Mon dossier pour les entreprises;
- . consulter et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux

conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises que vous pouvez consulter sur le site de Revenu Québec et accepter celle-ci ;

**ET QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, à la représentante les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute autre de l'entreprise.

#### **ADOPTION : 6 POUR**

### **\*\*\* 7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2017**

La directrice générale résume les activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2017. Les revenus sont de 2 246 675,46\$ comparativement à un budget de 2 713 225,00\$. Les dépenses sont de 1 642 419,25\$ sur un budget de 2 451 700,00\$. Les immobilisations sont de 66 952,01\$ versus un budget de 154 525,00\$ pour un excédent de 537 304,20\$.

### **\*\*\* 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Monsieur Denis Bernier questionne la résolution concernant le mandat donné à Me Stéphane Reynolds de Monty Sylvestre et commente ce dossier de nature privée et non municipale. Monsieur Bernier demande à la municipalité de s'exclure de ce dossier.

### **238-09.2017 9.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 5**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à réaliser dans le cadre de l'agrandissement de la caserne de pompiers sont admissibles au programme de subvention PIQM volet 5 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PIQM volet 5 et qu'elle doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour obtenir une aide financière et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement de la caserne de pompiers a été autorisé par le conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet ;

**QUE** la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM volet 5 associé à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

**ET QUE** la municipalité autorise Madame Sylvie Champagne, directrice générale à déposer la demande d'aide financière au programme PIQM volet 5.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**9.2 PROJET DE BAIL AVEC LA RÉGIE INCENDIE WINDSOR**

Ce sujet est reporté.

**239-09.2017 9.3 MANDAT À MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC.**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Me Martin Brunet de la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. à rédiger et faire signifier deux correspondances en lien avec les évènements du 14 et 23 août 2017.

**ADOPTION : 6 POUR**

**240-09.2017 9.4 MESURES DE SÉCURITÉ AU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** les termes du règlement 2012-155 édictant la politique tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace ;

**CONSIDÉRANT** l'évènement du 23 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense pour sécuriser le bureau municipal;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

Monsieur le maire informe que la résolution précédente et celle-ci sont liées.

**241-09.2017 10.1 COLLOQUE DES INNOVATIONS POUR AMÉLIORER LA VIABILITÉ HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la programmation du colloque des innovations pour améliorer la viabilité hivernale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 470,00\$ excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics, Monsieur Matthieu Corriveau à assister à ce colloque des innovations pour améliorer la viabilité hivernale qui aura lieu le 04 octobre 2017 à Trois-Rivières ;

**QUE** la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

**ADOPTION : 6 POUR**

**242-09.2017 10.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à l'effet d'obtenir un certificat de conformité des traverses de motoneiges situées sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de motoneige Harfang de l'Estrie mentionne dans sa correspondance reçue le 14 août 2017 que les traverses de motoneiges sont demeurées les mêmes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer la validité du règlement 2015-189 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

**243-09.2017 10.3 MANDAT À MONSIEUR GASTON ROULEAU – SURVEILLANCE DES TRAVAUX HÉRONS BERNACHES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de service du 02 juin 2017 de Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, quant à la surveillance des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces honoraires sont inclus dans le règlement d'emprunt 2017-219 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 82 000\$ pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et les honoraire professionnels ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Monsieur Gaston Rouleau au montant de 2 300,00\$ quant à la surveillance des travaux ;

**ET D'**autoriser Monsieur Gaston Rouleau à procéder dès que la municipalité aura reçu l'approbation du règlement 2017-219 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTION : 6 POUR**

**244-09.2017 10.4 SEL DE DÉGLAÇAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement signé avec le MTQ prévoit que l'approvisionnement de sel de déglacage doit s'effectuer auprès du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat estime un besoin normalisé d'environ 340 tonnes incluant le sel à être mélangé à la réserve d'abrasifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de sel de déglacage pour les chemins municipaux est estimé à 75 tonnes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander jusqu'à 340 tonnes de sel de déglacage requis pour l'entretien des chemins d'hiver désignés au contrat du MTQ :



**QUE** cette dépense au coût de 94,78\$ la tonne de sel de déglacage livrée soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ pour un montant estimé de 32 225,20\$ excluant les taxes ;

**D'**autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander 75 tonnes de sel de déglacage pour les chemins municipaux auprès de la compagnie Sel Warwick au coût de 95,00\$ la tonne livrée, selon les détails de leur soumission du 16 août 2017 ;

**ET QUE** cette dépense estimée à 7 125,00\$ excluant les taxes soit imputée au poste comptable 02.330.00.635 « Sel Calcium ».

**ADOPTION : 6 POUR**

**245-09.2017 10.5 ACHAT DE 2 800 TONNES D'ABRASIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est informé de l'offre de service verbale de la compagnie Jim Coddington pour la fourniture d'abrasifs requis pour l'entretien des chemins d'hiver 2017-2018, incluant le contrat du MTQ ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du chef d'équipe aux travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 1 130 tonnes d'abrasif de la compagnie Jim Coddington au coût de 7,25\$ la tonne excluant les taxes ; lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du MTQ ;

**QUE** la dépense reliée à l'achat de ces 1 130 tonnes d'abrasif soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ, la différence de 1 670 tonnes étant requises pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2017-2018 ;

**QUE** le transport de ces 2 800 tonnes d'abrasifs soit effectué par le service de voirie, dont 650 tonnes doivent être en inventaire avant le début de la saison contractuelle, soit le 10 octobre 2017 ;

**ET QUE** le chef d'équipe aux travaux publics demande des soumissions sur invitation au printemps 2018 pour la prochaine réserve.

**ADOPTION : 6 POUR**

**246-09.2017 10.6 RÉFECTION DE 100 PIEDS LINÉAIRES DE TROTTOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la soumission du 27 août 2017 de la compagnie Construction Alain Morin inc. pour la réfection de 100 pieds linéaires de trottoir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 27 août 2017 de la compagnie Construction Alain Morin au montant de 10 000,00\$ excluant les taxes pour la réfection de 100 pieds linéaires de trottoir face au 143 de la rue Principale ;

**DE** demander à Constructions Alain Morin de s'approvisionner localement à un prix inférieur ou équivalent quant au béton;

**QUE** cette dépense soit assumée par le poste budgétaire « Réparation de trottoirs » 02.320.00.623, laquelle dépense est prévue au budget 2017 ;

**QUE** ces travaux soient coordonnés avec la compagnie Lignes Électriques FJS pour la réparation et l'enfouissement d'une section de l'éclairage public face au 143 de la rue Principale ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le poste budgétaire « Entretien éclairage public » 02.340.00.521, laquelle dépense est prévue au budget 2017.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le conseiller Adam Rousseau demande de connaître les coûts quant à la gestion de débris de béton et reprise de pavage.

\*\*\* **11.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet n'est discuté.

**247-09.2017 12.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-220 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DES RUES**

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2017-220 régissant la construction des rues.

Dispense de lecture est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**ADOPTION : 6 POUR**

**248-09.2017 12.2 DIRECTIVE – ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du rapport du 25 août 2017 portant sur les abris d'auto temporaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'informer l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics que le conseil municipal s'attend à ce que les termes du paragraphe a) de l'article 4.20 « abris d'auto temporaires » du règlement de zonage numéro 2010-116 soit respecté, sans interprétation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**249-09.2017 13.1 COURS TON SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la résolution du comité de loisirs « Projet cours ton Saint-François » ainsi que des détails de l'activité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de loisirs à utiliser certaines rues municipales pour l'activité du 07 octobre 2017 « Cours ton Saint-François » ;

ET de mettre à la disposition du comité de loisirs les barrières et cônes de sécurité disponibles de la municipalité pour la tenue de cet évènement.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**COMPTES À PAYER DU 06 AOÛT AU 04 SEPTEMBRE 2017**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700527 (C)	5471		2017-08-15	37	HYDRO-QUEBEC	1 755,46 \$
201700528 (C)	5472		2017-08-15	204	HYDRO-QUÉBEC-LUMIERES	496,68 \$
<b>Total des chèques émis</b>						<b>2 252,14 \$</b>

**COMPTES A PAYER- SÉANCE 05 SEPTEMBRE AOÛT 2017**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700529 (I)	5480		2017-09-07	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	459,50 \$
201700530 (I)	5493		2017-09-07	37	HYDRO-QUEBEC	947,92 \$
201700531 (I)	5517		2017-09-07	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	113,26 \$
201700532 (I)	5478		2017-09-07	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	278,54 \$
201700533 (I)	5507		2017-09-07	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 478,84 \$
201700534 (I)	5482		2017-09-07	68	EDITIONS JURIDIQUES F.D.	88,30 \$
201700535 (I)	5476		2017-09-07	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
201700536 (I)	5513		2017-09-07	145	SHERLENN INC.	95,41 \$
201700537 (I)	5484		2017-09-07	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	528,58 \$
201700538 (I)	5491		2017-09-07	201	GREAT WEST	2 781,41 \$
201700539 (I)	5496		2017-09-07	233	LOCATION WINDSOR	134,58 \$
201700540 (I)	5486		2017-09-07	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	20,00 \$
201700541 (I)	5509		2017-09-07	276	REVENU DU Canada	3 420,07 \$
201700542 (I)	5508		2017-09-07	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	356,35 \$
201700543 (I)	5510		2017-09-07	278	REVENU DU QUEBEC	8 833,55 \$
201700544 (I)	5485		2017-09-07	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	654,96 \$
201700545 (I)	5512		2017-09-07	300	SANI ESTRIE INC.	5 548,93 \$
201700546 (I)	5477		2017-09-07	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	274,32 \$
201700547 (I)	5492		2017-09-07	451	GROUPE HBG INC.	5 932,71 \$
201700548 (I)	5501		2017-09-07	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201700549 (I)	5514		2017-09-07	455	SINTO INC.	186,01 \$
201700550 (I)	5490		2017-09-07	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS (1990) INC.	26 076,03 \$
201700551 (I)	5504		2017-09-07	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 835,38 \$
201700552 (I)	5518		2017-09-07	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	351,31 \$
201700553 (I)	5499		2017-09-07	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	90,83 \$
201700554 (I)	5516		2017-09-07	654	SOMAVRAC C.C. INC.	10 827,06 \$
201700555 (I)	5497		2017-09-07	723	MARCHE ST-FRANCOIS	701,70 \$
201700556 (I)	5506		2017-09-07	731	PULSION & TREM	172,46 \$
201700557 (I)	5521		2017-09-07	742	VIENS NATHALIE	439,00 \$
201700558 (I)	5511		2017-09-07	749	RFC HYDRAULIQUE INC.	411,24 \$
201700559 (I)	5479		2017-09-07	766	CREATIONS JADE	124,17 \$
201700560 (I)	5515		2017-09-07	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 054,90 \$
201700561 (I)	5520		2017-09-07	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	224,75 \$
201700562 (I)	5505		2017-09-07	945	PRAXAIR CANADA INC.	247,50 \$
201700563 (I)	5481		2017-09-07	965	DUPUIS MARYSE	73,54 \$
201700564 (I)	5502		2017-09-07	977	PELLISSIER RAYMOND	423,85 \$
201700565 (I)	5494		2017-09-07	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 825,66 \$
201700566 (I)	5500		2017-09-07	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	562,51 \$
201700567 (I)	5488		2017-09-07	1082	G.A.L. INC.	4 966,92 \$
201700568 (I)	5483		2017-09-07	1095	ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.	9 713,37 \$
201700569 (I)	5495		2017-09-07	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	268,16 \$
201700570 (I)	5489		2017-09-07	1160	GENERATRICE B.M. INC.	3 465,37 \$
201700571 (I)	5475		2017-09-07	1206	AUMOND ANNE-MARIE	480,00 \$
201700572 (I)	5473		2017-09-07	1217	9072-5326 QUÉBEC INC.	1 343,28 \$
201700573 (I)	5474		2017-09-07	1218	ASSOCIATION QUEBECOOISE DES	540,38 \$
201700574 (I)	5487		2017-09-07	1220	FORTIN VIRGINIE	500,00 \$
201700575 (I)	5498		2017-09-07	1221	MAURICE GILLES	45,99 \$

201700576 (I)	5503	2017-09-07	1222	PERMA ROUTE INC.	1 724,87 \$
201700577 (I)	5519	2017-09-07	1223	TABLE DES AINES DU VAL-SAINT-FRANCOIS Technologie CD Ware	75,00 \$ -154,46\$

**Total des chèques émis**

**108 456,12 \$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 13 125,20\$**  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 11 687,11\$**

**250-09.2017 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 05 septembre 2017 au montant de 108 456,12\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que soient adoptés les listes des comptes à payer telles que déposées;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* **15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

\*\*\* **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Monsieur Réal Larochelle questionne le montant à payer à Génératrice B.M. Inc.. La directrice générale résume les factures. Monsieur le maire résume le contrat d'entretien pour 2017 et 2018.

2<sup>e</sup> Monsieur Réal Larochelle souligne le nettoyage effectué au trottoir de la rue de l'Église Est et questionne la façon de procéder pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme. Monsieur le maire répond. Des discussions s'en suivent.

3<sup>e</sup> Madame Fernande Sanders demande si elle peut s'adresser en privé aux élus municipaux après cette séance. Monsieur le maire répond que ce n'est pas possible ce soir.

4<sup>e</sup> Madame Gertrude Allard demande que le panneau de signalisation à l'intersection des chemins Salois et Labrie soit enlevé. Des discussions s'en suivent.

5<sup>e</sup> Monsieur Pierre Riendeau demande ce que la municipalité va faire avec les résidus de ciment entreposés au garage municipal et mentionne qu'une compagnie locale de béton dispose du ciment trop gros au garage et que la municipalité doit assumer des frais par la suite. Des vérifications seront faites.

6<sup>e</sup> Monsieur Pierre Riendeau questionne les critères lors de l'achat de gravier. Monsieur le maire explique. Des discussions s'en suivent.

7<sup>e</sup> Monsieur Daniel Dion demande le coût de la tonne payée pour l'abrasif. Monsieur le maire répond que c'est 7,25\$.

**251-09.2017 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 25 septembre.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Claude Sylvain, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale